

Les participants

Aboulaazm, Abdelghani

Université Hassan 2, Ayn chaqq, Casablanca, Maroc
Directeur de l'Association Marocaine des Etudes Lexicographiques
AMEL
aazm@iam.net.ma

Baraké, Bassam

Université libanaise, Liban
Secrétaire général de l'Union des Traducteurs Arabes
bassam.barake@yahoo.com

Béjoint, Henri

Université Lyon 2 – CRTT, France
Henri.bejoint@univ-lyon2.fr

Ben Malk, Rachid

Directeur du Centre de Recherche Scientifique et Technique pour le
Développement de la Langue Arabe, Algérie
rachid.benmalek@yahoo.com

Ben Mrad, Ibrahim

Université La Manouba, Tunisie
Directeur de l'équipe de recherche VALD (Le Vocabulaire Arabe entre
Lexique et Dictionnaire)
Président de l'ALAT (Association Arabe de Lexicologie de Tunis)
Vice-Président du conseil scientifique du dictionnaire historique de
l'arabe
i.benmrad@hexabyte.tn

Chandoul, Mohamad

Université 7 novembre à Carthage, Tunisie
m.chand@topnet.tn

Chetoui, Mansour

Université La Manouba /Université Lyon2

chetoui.mansour@gmail.com

Dahmani, Zakia

Université La Manouba, Tunisie

zakiadahmani@live.fr

Durieux, Christine

Université de Caen-Basse Normandie, France

christine.durieux@free.fr

Hammami, Mounia

Université La Manouba, Tunisie

monia.hammami@flm.rnu.tn

Hamzé, Hassan

Université Lyon2 - CRTT, France

Directeur du Bureau LTLTA (Lexicologie, Terminologie, Lexicographie et Traduction Arabes)

Vice-président du conseil scientifique du dictionnaire historique de l'arabe

hassan.hamze@univ-lyon2.fr

Hiba, Samira

Université La Manouba/Université Lyon2

hibasamira@gmail.com

Hilal, Alaa

Ambassade de France, Amman, Jordanie

araosha@yahoo.com

Jmil, Fathi

Université La Manouba,

jmilfathi@yahoo.fr

Josselin-Leray, Amélie

Université de Toulouse, France
CNRS, CLLE-ERSS, UMR 5263,
josselin@univ-tlse2.fr

Le Guern, Michel

Université Lyon2, France
m.le-guern@wanadoo.fr

Mermet, Michel

Université Rennes 2, France
Centre de Recherche Bretonne et Celtique
Skolius.mermet@laposte.net

Nasraoui, Habib

Institut Supérieur des Langues, Tunis
nasraoui.habib@live.fr

Roberts, Roda

Université d'Ottawa, Canada
Dictionnaire Canadien Bilingue,
roberts@uottawa.ca

Sommaire

La partie française

Hamzé, Hassan : Introduction sur le statut du terme	11-17
1^{er} axe : Dictionnaire de mots vs dictionnaire de choses	19-81
- Hamzé, Hassan : Terminologie grammaticale et dictionnaire général	21-41
- Béjoint, Henri : Des pommes et des poires dans les dictionnaires français et anglais, ou Le fruit de mes recherches.	43-66
- Le Guern, Michel : Richelet, « <i>terme de</i> ».	67-81
2^{ème} axe : Sélection et exemplification des termes	83-131
- Josselin-Leray, Amélie & Roda Roberts : Quels termes retenir dans le dictionnaire général ? Etat des lieux général et analyse critique de la terminologie informatique dans le <i>New Oxford Dictionary of English</i> 2000.	85-120
- Hilal, Alaa : L'exemplification des termes spécialisés dans le dictionnaire général bilingue français-arabe.	121-131
3^{ème} axe : Dictionnaire général et contact des langues	133-181
- Baraké, Bassam : Traitement du mot et traitement du terme dans le dictionnaire général bilingue français-arabe.	135-152
- Durieux, Christine : Blanc, Blanchir, Blanchiment, Blanchissage, Blanchissement.	153-164
- Mermet, Michel: Le vocabulaire spécifique dans le dictionnaire usuel en breton.	165-181

La partie arabe

- 19-11 حمزة، حسن: مقدمة في قضايا المصطلح في القاموس العام
- 69-23 المحور الأول: في المعالجة القاموسية للمصطلحات اختياراً وتعريفاً ووسماً**
- 30-23 - ابن مراد، إبراهيم: الضروري وغير الضروري من عناصر تعريف المصطلح في القاموس اللغوي العام
- 57-31 - أبو العزم، عبد الغني: منهجية اختيار المصطلحات العلمية في المعجم اللغوي وأسسها المعجماتية
- 69-59 - الشتوي، منصور: من قضايا الوسم المقولي المعجمي للمصطلحات في القاموس اللغوي العام
- 141-73 المحور الثاني: المصطلح مدخلا من مداخل القاموس العام**
- 89-73 - النصاروي، الحبيب: التوليد المصطلحي في القاموس العربي اللغوي العام: المعجم الوسيط نموذجاً
- 105-91 - دحماني، زكية: المصطلح بين التعميم والتخصيص في القاموس العام
- 125-107 - هبية، سميرة: الحدود بين المصطلح العلمي والمصطلح الفني واللفظ اللغوي العام وصلتها بتأليف القاموس اللغوي العام
- 141-127 - شندول، محمد: المصطلح العلمي والفني في القاموس اللغوي العام العربي والأعجمي: دراسة مقارنة لنماذج في المعجم الوسيط وقاموس لاروس للغة الفرنسية: لكسيس
- 213-145 المحور الثالث: القاموس العام ومجالات العلوم والفنون**
- 157-145 - بن مالك، رشيد: "السيمائية" و"السيمولوجيا" في المعجم المزدوجة والقواميس العامة
- 189-159 - الحمامي، منية: تعريف المصطلح اللساني في القاموس اللغوي العام: المعجم الوسيط والمعجم العربي الأساسي نموذجاً
- 213-191 - الجميل، فتحي: مصطلحات علم القوافي في القاموس العام

Introduction

Sur le statut du terme dans le dictionnaire général

Hassan Hamzé

Université Lyon 2- CRTT, France

Le présent travail réunit les actes de la 7^{ème} édition des RIL (Rencontres Internationales de la Lexicographie) qui a eu lieu à l'université Lyon 2 les 26 et 27 novembre 2010. Elle fait suite aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} RIL tenues respectivement au Maroc, à Alger et à Tunis et s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur l'activité lexicographique menée conjointement par quatre partenaires :

- CRTT (Centre de Recherche en Terminologie et Traduction) à l'université Lyon 2 et son bureau LTLTA (Lexicologie, Terminologie, Lexicographie et Traduction Arabes) en France.

- VALD (le Vocabulaire Arabe entre Lexique et Dictionnaire) de l'université La Manouba et ALAT (Association de Lexicologie Arabe de Tunis) en Tunisie.

- AMEL (Association Marocaine des Etudes Lexicographiques) au Maroc

- CRSTDLA (Centre de Recherche Scientifique et Technique pour le Développement de la Langue Arabe) en Algérie¹.

Le thème retenu pour les rencontres de Lyon concerne le statut du terme scientifique et technique dans le dictionnaire de langue en général et dans le dictionnaire arabe de langue en particulier. En effet, le dictionnaire général accorde une place de plus en plus importante aux termes scientifiques et techniques. Une très large part de l'enrichissement du vocabulaire quotidien passe par l'acquisition de ces termes. Le nombre et, par conséquent, le pourcentage des unités terminologiques par rapport à ceux des unités du vocabulaire général sont en nette progression. On peut estimer à plus de 20% les termes scientifiques et techniques dans ce type de dictionnaire.

La question ne se pose donc plus sur la légitimité de cette présence, même massive, dans le dictionnaire général de langue alors que les dictionnaires spécialisés sont créés pour répondre à ce besoin.

Cependant, le dictionnaire général est condamné à faire un choix dans cette terminologie scientifique et technique. En effet, on assiste à une explosion terminologique dans les différents domaines du savoir. Des dizaines, voire des centaines de termes sont nés

¹ Les quatre équipes sont dirigées, respectivement, par : Hassan Hamzé, Ibrahim Ben Mrad, Abdelghani Aboulaazm et Rachid Ben Malek.

chaque jour. Retenir toute cette terminologie dépasserait très largement les limites du dictionnaire général et changerait même sa nature.

Par ailleurs, une fois dans le dictionnaire, le statut du terme n'est pas réglé. Les usages lexicographiques sont très différents non seulement dans leurs choix de ce qui sera retenu de la terminologie scientifique et technique, mais aussi dans leurs traitements de cette terminologie : présentation, étiquetage, définition, etc.

Le présent travail examine le statut de cette terminologie dans le dictionnaire des points de vue terminologique et lexicographique. Il est important de savoir comment gérer le flux de nouveaux termes et comment les traiter dans un dictionnaire censé être consacré au vocabulaire général qui ne s'adresse pas aux spécialistes des domaines concernés.

18 communications, 8 en français et 10 en arabe, tentent de répondre à ces questions en s'appuyant sur des expériences lexicographiques différentes et en envisageant les problèmes posés sous des angles différents.

Le rapport conflictuel entre le dictionnaire général, objet du colloque, et le dictionnaire spécialisé est posé dès le départ puisque les frontières entre les deux types ne sont pas étanches et il y a, de plus en plus, des entrées communes aux deux dictionnaires (Hamzé). Pourquoi retenir tel terme dans le dictionnaire général et ne pas retenir tel autre ? (Josselin-Leray & Roberts) présentent les critères de sélection des termes : la banalisation lexicale, l'appartenance à une terminologie organisée, la lexicalisation potentielle, la métaphorisation, la morphologie et la catégorie grammaticale avant d'examiner, à partir des termes informatiques relatifs à l'internet, leur mise en application et leur traitement dans le *New Oxford Dictionary of English*. Pour les dictionnaires arabes, (Aboulaazm) préconise l'adoption d'un mode de choix des termes essentiellement basé sur la fréquence d'emploi dans le discours, ce qui revient à considérer la banalisation comme étant le critère le plus pertinent pour les termes candidats à trouver leur place dans le dictionnaire général (Hamzé).

Quel que soit le critère ou les critères adoptés, la présence des termes dans le dictionnaire général est un fait dont il faut tenir compte et l'étudier pour essayer de comprendre le statut du terme dans ce dictionnaire. Cela implique de clarifier le rapport entre le mot et le terme, rapport étudié dans plusieurs contributions qui mettent l'accent sur ce qui les réunit et ce qui les différencie d'un point de vue lexicographique (Ben Mrad, Baraké, Hiba, Dahmani, Chetoui, Nasraoui, Chandoul) et de clarifier aussi le rapport entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique.

On peut constater que la distinction, plutôt théorique, faite entre les deux types est nuancée (Hamzé, Béjoint, Le Guern). (Béjoint) qui examine les traits qui caractérisent l'analyse des fruits dans les dictionnaires français et anglais montre bien qu'un dictionnaire de mots est, dans une certaine mesure, un dictionnaire de choses. En effet, au delà d'une certaine dimension, il ne reste plus au lexicographe qu'à ajouter des informations sur la chose. Le dictionnaire de Richelet le dit explicitement dans son titre : *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* (Le Guern).

La définition, pièce maîtresse dans tout travail lexicographique, est étudiée pour voir si elle est la même pour le terme et pour le mot et, par conséquent, pour distinguer ce qui est nécessaire de ce qui est accessoire dans une définition. A partir de l'examen de l'entrée ('asad) « lion » dans quelques dictionnaires arabes modernes, (Ben Mrad) constate une faiblesse évidente dans la description linguistique dans le dictionnaire général arabe et une importance plus grande accordée aux caractéristiques extralinguistiques de l'animal. C'est

comme si ('asad) « lion » était un terme scientifique avant d'être un mot du vocabulaire général de l'arabe.

Dans la nomenclature, la tradition lexicographique reste très attachée à l'unité simple. Un attachement lié au poids du mot dans l'histoire de toutes les traditions linguistiques dans le monde et, parfois même, à une confusion entre le mot et l'unité lexicale. Or, beaucoup de termes sont des unités complexes. Comment se présente l'unité terminologique, qu'elle soit simple ou complexe, dans le dictionnaire général ? Autrement dit : quelle est sa place dans la nomenclature ?

(Dahmani) souligne que le rapport terme-mot est souvent un rapport du général au particulier ou vice-versa. Ce rapport entre des mots simples et des unités terminologiques simples devrait donc aboutir à une présentation double : Le mot comme entrée et le terme comme sous-entrée, ou le contraire.

Cependant, cela ne règle que le problème de l'unité terminologique simple. Dans le dictionnaire bilingue français-arabe, (Baraké) constate qu'il n'y a pas d'unité terminologique complexe dans les entrées. Le terme, qu'il soit simple ou complexe, apparaît comme une sous-entrée du mot du vocabulaire général ou comme sous-entrée d'un autre terme même si le rapport entre les deux n'est pas évident. Il est vrai qu'il est parfois difficile de distinguer ce qui est polysémique de ce qui est homonymique (Le Guern), mais, dans le dictionnaire bilingue français-arabe, c'est le traitement polysémique qui est adopté.

Les langues en contact aboutissent, nécessairement, à un échange plus ou moins important qui se présente dans le dictionnaire général sous forme d'emprunts de mots ou de termes. Ce phénomène prend beaucoup d'ampleur dans des langues comme l'arabe puisque l'invention et, par conséquent, la création terminologique, se font ailleurs. La langue importe avec l'objet, le concept et le terme qui le nomme en même temps. (Nasraoui) souligne que la néologie terminologique dans le dictionnaire arabe est externe puisque la création néologique est essentiellement basée sur la traduction. Par ailleurs, ce terme ne sert que pour une approximation et ne peut donc pas résoudre les problèmes du discours scientifique.

La situation n'est pas très différente dans une langue régionale comme le breton qui voit son vocabulaire s'enrichir à partir des lexiques spécialisés empruntés directement aux langues celtiques, romanes et germaniques ou indirectement à des langues comme l'arabe. Le breton emprunte même des préfixes et des suffixes à côté du vocabulaire « spécifique » pour les besoins de l'enseignement (Mermet). Cet emprunt terminologique externe est facilement repéré dans le dictionnaire. Cependant, quand la langue courante fait des emprunts internes aux vocabulaires techniques il n'est pas facile de déterminer si les emplois concernés sont encore sentis comme des termes techniques (Le Guern).

Dans la tradition lexicographique européenne, les entrées sont suivies d'étiquettes qui précisent leur appartenance catégorielle. Ce type d'étiquetage est quasi absent des dictionnaires arabes modernes. (Chetoui) insiste sur le fait que l'étiquetage est plus important dans le dictionnaire général que dans le dictionnaire spécialisé puisque celui-ci s'intéresse à l'objet et non pas au signifiant linguistique. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à un étiquetage des catégories lexicales qui soit différent de celui des catégories grammaticales dans la mesure où, dans un cas, la catégorisation s'intéresse aux caractéristiques purement lexicales et, dans l'autre, elle vise les caractéristiques liées à la forme et à la syntaxe.

Toutefois, force est de constater que le nombre des catégories est variable en fonction du positionnement théorique des auteurs. Elles ne sont que deux : des noms et, accessoirement, des adjectifs pour les uns (Chetoui, Hiba, Chandoul) alors qu'elles sont quatre : des noms, des adjectifs, des verbes et des adverbes pour les autres (Hilal, Josselin-Leray & Roberts). De fait, cette variation est l'écho d'un débat, plutôt dépassé aujourd'hui, sur le caractère exclusivement nominal du terme.

Un autre type d'étiquetage qui concerne les termes est celui relatif à leurs domaines : des centaines dans un dictionnaire français comme le *Petit Robert*, quelques dizaines dans les dictionnaires arabes modernes. Mais, dans un cas tout comme dans l'autre, cet étiquetage n'a rien de systématique. L'exemple d'une terminologie bien organisée comme celle des parties du discours est révélateur. Bien que ces parties ne soient que trois dans la tradition arabe, huit ou neuf dans la tradition française, elles ne reçoivent un étiquetage homogène, ni entre les différents dictionnaires, ni à l'intérieur du même dictionnaire (Hamzé).

Cet étiquetage des domaines est examiné par (Durieux) d'un point de vue différent : celui des besoins du traducteur qui ne peut pas se contenter de ces étiquettes, mais doit chercher dans le texte des indices qui orientent ses choix vers une traduction qui peut être différente des correspondances du mot du vocabulaire général. Des termes comme : blanchiment, blanchissage et blanchissement, synonymes lorsqu'ils sont détachés de tout réseau sémantique, doivent être envisagés dans le dictionnaire et dans le discours pour voir leurs emplois dans les situations de communications avant de pouvoir les traduire.

La comparaison, implicite ou explicite, entre les dictionnaires arabes modernes et les dictionnaires français, notamment le *Petit Robert*, est fortement présente dans beaucoup d'interventions, notamment dans la partie arabe de ces actes (Hammami, Dahmani, Chandoul, Hilal, Aboulaazm). Elle tourne souvent -toujours ne serait pas excessif- en faveur du dictionnaire français, plus organisé et mieux conçu. Ce n'est guère différent lorsqu'il s'agit du traitement de la terminologie scientifique et technique quel que soit le domaine.

(Ben Malek) souligne, par exemple, que le dictionnaire général arabe moderne ne confie pas à des spécialistes des domaines concernés la rédaction de ses articles- le domaine de la sémiologie en est l'illustration- ce qui aboutit à des approximations qui prouvent que le concept n'est pas toujours bien cerné. L'article est donc rédigé par un non-spécialiste ou pris directement au dictionnaire spécialisé (Aboulaazm) sans qu'il y ait une adaptation aux besoins du dictionnaire général.

L'examen de la terminologie linguistique dans le dictionnaire de l'Académie Arabe du Caire et dans *al-Asâsî* de l'ALECSO va dans le même sens. Il est révélateur d'un manque et d'un attachement fort à l'ancien. Cette terminologie moderne est pratiquement absente du premier, une absence plutôt justifiée en raison de l'ancienneté relative de ce dictionnaire ; Les quelques termes retenus dans le second reçoivent des définitions qui sont plutôt celles de la tradition ancienne (Hammami).

Dans un domaine comme la métrique et les rimes, la terminologie est entièrement arabe. Elle a été créée depuis longtemps selon les règles de la création néologique bien connues. Toute proportion gardée, les dictionnaires arabes anciens sont relativement plus intéressants que les dictionnaires arabes modernes caractérisés souvent par une définition vague, un étiquetage non systématique et une absence des exemples et des citations (Jmil).

(Hilal) propose d'examiner ce dernier point, celui des exemples, très peu abordé par les recherches modernes. Contrairement au dictionnaire spécialisé, le dictionnaire général

prévoit des exemples et des citations dans sa microstructure. Les dictionnaires français et arabes choisis montrent que tout dépend, finalement, de la politique du dictionnaire. Mais, elle constate que la part réservée aux exemples dans le traitement du terme est généralement moins importante que celle réservée au mot et que les exemples sont le prétexte pour donner des informations extralinguistiques supplémentaires sur la chose.

Certes, les différents dictionnaires examinés, anciens ou modernes, monolingues ou bilingues, français ou arabes ne peuvent pas être situés au même pied d'égalité. Les comparaisons faites entre le dictionnaire général arabe moderne et le dictionnaire français ou entre lui et le dictionnaire général arabe ancien n'étaient pas en sa faveur. Toutefois, les différentes interventions montrent clairement qu'il y a un manque d'homogénéisation, à des degrés différents, à l'intérieur de chacun des dictionnaires, ancien ou moderne, arabe ou français (Hamzé, Hilal, Béjoint, Le Guern, Baraké, Chandoul). Sans doute, ce manque est-il préjudiciable dans beaucoup de cas, notamment dans les dictionnaires arabes modernes. Il peut être considéré comme un écueil au plan méthodologique. Mais, on peut se demander parfois si tout manque au niveau de la méthode doit être considéré comme préjudiciable du point de vue de l'utilisateur (Béjoint).